

AUTOMOBILES  
**CITROËN**

DIRECTION DES SERVICES A LA CLIENTELE

DOCUMENTATION TECHNIQUE

\* \* \* \* \*

A Monsieur le Responsable Après-Vente  
Monsieur le Chef d'Atelier  
Messieurs les Utilisateurs

\* \* \* \* \*

Le DEPARTEMENT TECHNIQUE APRES-VENTE procède à la réédition du

**MANUEL DE REPARATIONS N° 583-1**

dans laquelle quelques modifications ont été apportées.

Ces modifications ne feront pas l'objet d'une mise à jour systématique adressée aux possesseurs actuels de ce document.

C'est pourquoi, nous demandons à ces derniers de reporter eux-mêmes sur les Manuels en leur possession, les rectifications contenues dans l'Erratum figurant aux pages suivantes.



NOTE  
DOCUMENTATION

N° 21 D

Le 13 Juin 1973

---

PAYS INTERESSES :

FRANCE

Pays Francophones

---

Cette Note concerne :

L'ATELIER

---

MANUEL DE  
REPARATIONS  
N° 583-1

---

VEHICULES D  
Tous Types